

Commune d'AILLY-SUR-NOYE

Conseil Municipal du 25 février 2026

Extrait du registre des délibérations

n°2026-02-25-08

<p>Date de la convocation</p> <p style="text-align: center;">19/02/2026</p>	<p>L'an deux mil vingt-six, le 25 février à vingt heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Pierre DURAND, Maire de la Commune.</p>
<p>Convoqués : 23</p> <p>Présents : 13</p> <p>Représentés : 3</p> <p>Absents : 7</p>	<p>Étaient présents : Mesdames et Messieurs, Pierre DURAND, Christine BOURDELLE-PATRICE, Nicolas BLIN, Jean-Noël LECOINTE, Pascale GIRARD, Vincent DAINE, Annie COCHET, Richard BENOIT, Patrick BERMOND, Catherine CATHELY-WANTIEZ, Gérard LEROY, Céline TAMPIGNY, Maryse-Corrinne ROSE</p> <p>Étaient représentés : Sonia DOUAY par Christine BOURDELLE-PATRICE, Frédéric PINOIT par Céline TAMPIGNY, Edith DELBEY par Jean-Noël LECOINTE,</p> <p>Étaient absents excusés : Anne-Marie LATEUR, Sébastien VILLAIN, Marie-Hélène MARCEL, Marylène FRANZ</p> <p>Étaient absents non excusés : Karine PAGEAU, Tristan ROUSSEL DASSONVILLE et Paulo MARCELO</p> <p>Monsieur Jean-Noël LECOINTE est désigné secrétaire de séance.</p> <p>Monsieur le Maire rappelle, que préalablement au vote du budget primitif, la commune ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser. Dans l'attente de l'adoption du budget primitif 2026 et en application de l'article L 1612-1 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal peut autoriser le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice de l'année précédente (2025). L'autorisation portera sur les montants nécessaires à assurer le bon fonctionnement des services qui seront inscrits au BP 2026.</p>
<p>OBJET :</p> <p>Administration générale</p> <p>Engagement des crédits d'investissement avant le vote du budget principal 2026</p>	<p>LE CONSEIL MUNICIPAL</p> <p>Après en avoir délibéré, à l'unanimité,</p>

Suite et fin délibération n°2026-02-25-08

Décide :

- D'autoriser Monsieur le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement comme suit :

Opérations	Articles	Désignation	Total Budget	1/4 des crédits
120		Matériels administratifs	27 374,00	6 843,50
	2051	Concessions et droits similaires	22 540,00	5 635,00
	21838	Autre matériel informatique	4 334,00	1 083,50
	21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	100,00	25,00
	2188	Autres immobilisations corporelles	400,00	100,00
123		Divers matériels	4 600,00	1 150,00
	2188	Autres immobilisations corporelles	4 600,00	1 150,00
124		Matériel roulant	11 022,00	2 755,50
	21828	Autres matériels de transport	11 022,00	2 755,50
125		travaux bâtiments communaux	75 400,00	18 850,00
	21311	Bâtiments administratifs	3 900,00	975,00
	21312	Bâtiments scolaires	30 000,00	7 500,00
	21313	Bâtiments sociaux et médico-sociaux	0,00	0,00
	21318	Autres bâtiments publics	41 500,00	10 375,00
207		Travaux de voirie	23 000,00	5 750,00
	2152	Installations de voirie	15 000,00	3 750,00
	21534	Réseaux d'électrification	8 000,00	2 000,00
222		Bibliothèque	4 000,00	1 000,00
	2188	Autres immobilisations corporelles	4 000,00	1 000,00
232		Acquisition terrains	180 000,00	45 000,00
	2111	Terrains nus	180 000,00	45 000,00
238		Eglise de Merville	545 308,00	136 327,00
	2031	Frais d'études	13 500,00	3 375,00
	2188	Autres immobilisations corporelles	26 502,00	6 625,50
	2313	Constructions	505 306,00	126 326,50
243		Cimetières	28 500,00	7 125,00
	2116	Cimetière	25 000,00	6 250,00
	2188	Autres immobilisations corporelles	3 500,00	875,00
246		Eco navette	4 400,00	0,00
	2152	Installations de voirie	4 400,00	1 100,00
254		ECO QUARTIER	208 500,00	5 016,00
	2031	Frais d'études	208 500,00	52 125,00
255		Chemin tour de ville	5 000,00	1 250,00
	2111	Terrains nus	2 000,00	500,00
	2128	Autres agencements et aménagements	3 000,00	750,00
260		Géothermie et Isolation HDV	200 000,00	50 000,00
	2031	Frais d'études	200 000,00	50 000,00
		Total Général	1 317 104,00	281 067,00

Fait et délibéré ce jour, mois et an que dessus et ont signé au registre tous les membres présents

Pour copie conforme

Le secrétaire de séance
Jean-Noël LECOINTELe Maire
Pierre BURRAND